

qui ne partagent peut-être pas toutes les critiques que je formule à propos des sénateurs actuels ou défunts, se rendront compte de l'importance de la fonction, des droits et des pouvoirs de veto que détient le Sénat du Canada, et qu'ils consentiront à appuyer cette résolution qui demande au gouvernement de charger un comité d'étudier toute la question du rôle que devrait remplir le Sénat canadien.

[Français]

M. Guy LeBlanc (Rimouski): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir d'exprimer mon opinion sur cette question.

J'ai écouté avec la plus grande attention les remarques de l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui vient de reprendre son siège.

J'ai remarqué que l'honorable député a surtout parlé en faveur de l'abolition du Sénat plutôt que d'insister sur le mérite principal de la motion qu'il nous présentait, savoir l'opportunité de recommander au gouvernement de former un comité spécial en vue d'étudier la réorganisation du Sénat et, peut-être, son abolition. L'abolition du Sénat n'est qu'un point important parmi plusieurs autres soulevés dans sa motion.

• (5.20 p.m.)

L'honorable député commence par dire qu'il sera toujours en faveur de l'abolition du Sénat. C'est évidemment son droit d'entretenir cette opinion, mais ce qui m'étonne, c'est qu'à ma connaissance, les plus ardents défenseurs de l'abolition du Sénat, de cette institution qui semble inutile et vieillotte, usée et moyenâgeuse, comme il le disait, sont précisément ses collègues.

Je me demande même si, il y a quelques années, un de ses collègues n'aurait pas été nommé sénateur.

Je me demande si le motif qui incite l'honorable député à lutter avec tant de frénésie pour la désintégration de cette institution très respectable ne serait pas un certain désappointement ou un certain désespoir de n'être jamais nommé au Sénat.

Nous parlons tous de plus en plus d'évolution, mais il me semble que lorsqu'il s'agit de l'évolution de notre société démocratique, il peut y avoir un excès. Il se peut que l'honorable député ait exagéré en disant que le Sénat était un organisme futile, prédémocratique et même moyenâgeux. Il existe encore beaucoup d'institutions auxquelles nous tenons tous, qui datent du moyen âge et même de temps plus reculés.

Tout de même, je félicite le député d'avoir présenté cette motion, car je suis moi-même d'avis qu'il serait souhaitable de réformer le

[M. Orlikow.]

Sénat du Canada. L'expression «Sénat non réformé» m'a frappé et elle contient certainement une part de vérité.

En songeant à réformer le Sénat, on pourrait envisager la possibilité d'une représentation plus équitable des différents groupes ethniques de la population canadienne. Le bilinguisme et le biculturalisme, par exemple, sont des réalités dans notre pays. Les citoyens bien pensants de tous les groupes sont fiers de pouvoir dire que notre pays est un pays biculturel et bilingue.

Il a même été proposé que les sénateurs soient élus, pratique qui pourrait fort bien être adoptée un jour, et qui n'est pas dépourvue de sens, puisque certains pays, dont les États-Unis, par exemple, élisent leurs sénateurs.

Que des sénateurs soient administrateurs de compagnies ou aient certains intérêts pécuniaires, comme le disait l'honorable député, il n'y a rien d'illégal à cela. D'ailleurs, est-ce aussi dangereux qu'il le prétend? Lorsqu'un sénateur est désigné, alors qu'il est assez avancé en âge, il est évident qu'il n'a pas compté toute sa vie sur ce poste et qu'il a dû exercer quelque autre activité antérieure. Qu'il occupe déjà des postes importants dans les affaires ou l'industrie, la chose me semble normale.

Si nous voulons que nos sénateurs soient pratiques, à l'occasion, et sachent allier la théorie à la pratique, il faut que nous leur donnions la chance d'avoir les deux pieds bien à terre. S'acquittant de fonctions pratiques dans la société, cela peut les aider, à mon sens, à être plus utiles à leur pays.

En ce qui concerne les intérêts pécuniaires, nous avons à discuter de questions dans lesquelles nous en avons, y compris l'honorable député.

Lorsque nous discutons de taxes ou d'impôt sur le revenu, nous sommes tous intéressés, car nous devons tous en payer.

On reproche à l'un de nos ex-premiers ministres, comme à ceux qui l'ont précédé, d'avoir fait certaines nominations politiques. L'honorable député disait tout à l'heure que l'ex-premier ministre avait nommé cinq des 31 sénateurs actuels pour les récompenser d'avoir été des militants ou d'avoir rendu de grands services au parti actuellement au pouvoir.

Il me semble que la proportion n'est pas tellement grande, et qui, d'ailleurs, blâmerait ces hommes d'avoir travaillé pour leur parti? Cela les empêcherait-il d'avoir les qualités